



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2426

Demande de subvention de 4 587 879,39 euros TTC au fonds social européen auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif REACT-EU pour l'acquisition d'équipements de protection individuelle lors de la période de crise sanitaire (2020-2021)

Direction des Finances

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2426 - DEMANDE DE SUBVENTION DE 4 587 879,39 EUROS TTC
AU FONDS SOCIAL EUROPEEN AUPRES DE LA REGION
AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF REACT-EU POUR L'ACQUISITION
D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE LORS
DE LA PERIODE DE CRISE SANITAIRE (2020-2021)
(DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Entre 2020 et 2021, dans le contexte de crise sanitaire, la Ville de Lyon a procédé à des achats massifs d'équipements de protection individuelle : masques, gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes, essuie-tout et sprays désinfectants, blouses, charlottes et distributeurs de gel. Il s'agissait de répondre à plusieurs objectifs :

- freiner la propagation du virus au sein de la population et ainsi préserver la santé individuelle et alléger le poids pesant sur les systèmes de santé ;
- permettre à tous les Lyonnais de bénéficier d'un équipement minimal par une large distribution à la population via des centres de distribution, par envoi à domicile ou par remise aux élèves des écoles par exemple ;
- permettre aux agents de la Ville d'assurer leurs missions y compris auprès de publics fragiles dans des conditions optimales.

Géré par la Région en tant qu'autorité de gestion, le dispositif Fonds Social Européen REACT-EU, issu du Plan de relance européen « Next Generation EU », a permis l'ouverture de nouvelles possibilités de financements européens pour favoriser la réparation des dommages liés à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie. En 2021, la ville a sollicité auprès de la Région un financement européen au titre du Fonds social européen REACT-EU à hauteur de 50 % des dépenses engagées sur la période allant du 01 avril 2020 au 30 juin 2021.

En 2021, l'Etat a attribué un concours exceptionnel à la Ville pour l'achat de masques par l'arrêté n° E-2021-85 portant attribution du concours exceptionnel d'un montant de 2 545 439,60 €TTC.

Après instruction par l'autorité de gestion, le coût total des dépenses prises en compte (hors dépenses liées à l'achat de blouses et équipements qui auraient pu être distribués à des personnels de santé) au titre du dispositif REACT-EU s'élève à 9 175 758,78 TTC € et le montant maximal de la subvention sollicitée est de 50 % soit 4 587 879,39 TTC €

En fonction de l'arbitrage de la Région sur le montant du soutien apporté à ce projet, la Ville sera amenée à signer une convention et s'engagera à respecter les obligations demandées en matière de publicité de la participation européenne en

Région, de traçabilité comptable, de respect des politiques européennes et nationales et de conservation des pièces. Elle pourra être soumise également à tout contrôle en lien avec l’opération.

Le plan de financement de l’opération, après l’instruction, se présente de la manière suivante :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	taux
Achat de fournitures	9 175 758,78	Participation Etat	2 545 439.60	28%
		Montant FSE /REACT EU	4 587 879,39	50%
		Autofinancement	2 042 439,79	22%
TOTAL DEPENSES	9 175 758,78	TOTAL RECETTES	9 175 758,78	

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, donnant conformément à l’article L 2122-22-26° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l’attribution de subventions, hors le cas des opérations dont l’engagement nécessite une délibération en Conseil municipal ;

Vu l’arrêté n° 4832 du 20 septembre 2022 par lequel le Maire de Lyon accorde délégation à ses adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu la décision n° 2021/2325 du 12 avril 2021 autorisant la demande de subvention, au titre des crédits FSE déployés dans le cadre du dispositif REACT EU, pour les actions d’achats et de mise à disposition d’équipements de protection individuelle ;

Ouï l’avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- 2- La recette correspondante d'un montant sollicité de 4 587 879,39 €TTC sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023 - Article 74771 – Fonction 020, programme POLPREV, Opération EPI.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET